

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du "Village des Marques" - Tranche 2017 - Aménagement du boulevard Aubanel - Aide exceptionnelle à l'investissement 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 2 000 000 € sur une dépense subventionnable de 4 000 000 € HT, pour la requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques – Tranche 2017 Aménagement du boulevard Aubanel, conformément au détail joint en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée